

# LE MAGAZINE

de Léognan

## >>> LETTRE D'INFORMATION

Conscient que, par l'ampleur de ses conséquences, une pandémie de grippe A/H1N1 peut constituer une menace importante, j'ai d'ores et déjà pris des dispositions afin d'assurer la continuité des services publics municipaux. Il est en effet du devoir de la collectivité de prendre toutes les mesures d'organisation et de prévention adéquates pour permettre la poursuite ou l'adaptation des activités municipales.

- **À la demande de la Préfecture**, nous devons rester vigilants. Le lundi 3 août dernier, une réunion d'information en direction des élus et des employés municipaux s'est tenue en mairie.

- **Un plan de continuité d'activité** a donc été mis en place, plan qui prévoit à la fois des modes d'organisation spécifiques et la protection des personnels présents sur les lieux de travail. En cas de pandémie grippale, ce plan permet l'identification et la hiérarchisation des missions de service public devant être assurées en toutes circonstances, celles pouvant être différées et celles pouvant être abandonnées.

- **L'Association des Maires de France** préconise aux collectivités de s'organiser afin d'être prêtes à l'automne, période à laquelle la résurgence du risque de pandémie est avérée. La commune de Léognan a anticipé la mise en place des mesures idoines tout comme elle l'avait fait lors des risques d'épidémie de grippe aviaire au printemps 2006.

- **Ainsi notre collectivité** s'est dotée d'une quantité de masques respiratoires suffisante pour assurer, dans l'hypothèse d'une pandémie de grippe A/H1N1, la protection du personnel municipal en contact avec le public.

- **Par ailleurs, à titre d'information, la distribution de masques ou de vaccins à la population ou la fermeture des écoles n'est pas du ressort de la collectivité mais de l'Etat** qui prendra alors, en cas de pandémie grippale, toutes les mesures nécessaires afin de protéger la population.

Nous vous rappelons cependant quelques mesures d'hygiène qui, respectées scrupuleusement, permettent de limiter la progression de la grippe A/H1N1. Vous les trouverez au dos ainsi que les contacts utiles pour de plus amples informations sur la grippe A/H1N1. Pour toute interrogation relative au fonctionnement des services municipaux en cas de pandémie grippale, une adresse électronique spécifique est à votre disposition : [plangrippe@mairie-leognan.fr](mailto:plangrippe@mairie-leognan.fr)

**Bernard FATH**

*Bien à vous*



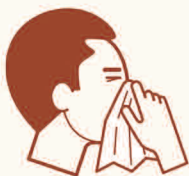
Maire,  
Conseiller Général

## GRIPPE A (H1N1)

# DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION



**LAVEZ-VOUS LES MAINS  
PLUSIEURS FOIS PAR JOUR**  
AVEC DU SAVON OU UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE



**UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER  
POUR ÉTERNUER OU TOUSSER,**  
PUIS JETEZ-LE DANS UNE POUCELLE ET LAVEZ-VOUS LES MAINS



**EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPaux,  
APPELÉZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT  
OU LE 15**

**POUR TOUTE INFORMATION**

**0 825 302 302**

(0,15 euro/min depuis un poste fixe)

**[www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)**

[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)  
**inpes**  
Institut national  
de prévention et  
d'éducation pour  
la santé

